



## INFO CSSCT de l'Infrapôle Lorraine : spécial vêtements de travail

Le **vendredi 25 juin** s'est tenue une réunion concernant nos vêtements de travail (EPI et confort). **L'UNSA Ferroviaire** reste force de proposition concernant la sélection des vêtements afin que l'évolution du niveau de protection ainsi que le confort soient constants. Nos tenues et nos équipements sont des moyens de nous protéger de certains risques liés à notre métier. Mais la chaleur, le froid, l'humidité sont des facteurs de risque à ne surtout pas écarter !!

### L'IMPACT SUR LA SANTÉ DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Alors que la période de veille saisonnière à l'égard de la chaleur s'étend du 1er juin au 15 septembre, le ministère des Solidarités et de la Santé a mis en ligne, le 10 juin 2021, une nouvelle instruction sur la gestion sanitaire des vagues de chaleur. Exit le « plan national canicule », remplacé notamment par un guide « Orsec » qui en reprend largement les principes. C'est le cas notamment des consignes à destination des employeurs en matière de prévention des risques causés par les fortes chaleurs pour la santé et la sécurité de leurs salariés.

Pour répondre à toutes heures à nos obligations professionnelles afin de maintenir notre niveau de sécurité exigé, les agents de maintenance sont exposés à de fortes chaleurs ces dernières années en période estivale (**37° sous abris en juillet 2019 sur Metz**). Ils font partie des populations surexposées aux risques d'épuisement, de déshydratation, de coup de chaleur ou d'hyponatrémie.



Par conséquent, **L'UNSA Ferroviaire** demande à la Direction **de se préparer** à ce risque en tenant compte des évolutions techniques sur les vêtements de travail (la chaleur/le froid).

**L'UNSA Ferroviaire** revendique des protections supplémentaires afin de protéger l'intégrité physique des agents face à ce risque, comme : des EPI hiverns/été de qualité qui répondront **efficacement** aux températures ressenties, une dotation de



serviette rafraichissante, de cache nuque rafraichissante (bon retour des agents dotés après utilisation), des gourdes isotherme, glacière (Rappel d'une obligation, au minima : 3 litres d'eau **fraiche** par jour et par agent).



**L'UNSA Ferroviaire est à l'origine de la mise en place des pantalons « été » sur notre établissement,** nous nous félicitons du retour de certains agents concernant le nouveau pantalon « été ». En effet, cette nouvelle tenue répond plus favorablement aux contraintes des températures élevées.

Et pour donner suite à notre demande : Les serviettes rafraichissantes seront mises à disposition dans le catalogue 2022 des vêtements de confort.

## LES VÊTEMENTS HOMMES-FEMMES

Concernant les vêtements de confort, **L'UNSA Ferroviaire** regrette le faible choix possible proposé aux femmes dans ce catalogue. Nous revendiquons depuis plusieurs années maintenant (et avec beaucoup d'insistance) une certaine égalité des genres en matière de vêtements de confort et cela pour le bien de **l'ensemble** de nos agents de maintenance.



## NOUVEAUTÉ VOULUE PAR VOUS : LE POLAIRE MIXTE EPI HV T708



Lors de nos tournées terrain, vous nous avez sollicités concernant un EPI type polaire de qualité et très confortable à l'utilisation. Les remontées terrain des agents (suite essai sur l'Infrapôle Rhéna) sont pour nous les plus fiables, **donc** :



**L'UNSA Ferroviaire** a appuyé votre desiderata face à la Direction, et de nos échanges, un engagement a été pris par l'établissement pour commander cette polaire, **elle sera à l'essai cet hiver**. Si cet essai s'avère concluant, ce vêtement sera pérennisé pour les années suivantes.

## D'AUTRES INFOS.

### Vêtement de confort :

- Une demande : Une ceinture "de qualité" durable et robuste (le modèle actuel est peu cher mais de très faible qualité).

- la quantité des articles commandables ne sera plus bloqué à 10 pour les articles pieds (chaussettes, semelles).
- Les références chaussures seront les mêmes. A ce jour, la norme **S3** reste obligatoire à la SNCF, de ce fait, l'entreprise n'autorise pas de norme différente, cette normalisation répond à nos contraintes métiers et leurs risques inévitables.



Pour les EPI :

-Le nettoyage reste avec le prestataire **Elis**.

-Un rappel est fait en séance pour rappeler que même abîmés, les vêtements de travail doivent être mis au lavage afin de récupérer la puce et d'enclencher leur remplacement.



Les dates concernant les vêtements de confort :

- La livraison 2021 devrait être en septembre/ octobre 2021.
- Une nouvelle réunion vêtements de travail sera programmée en novembre 2021 (date à définir en CSSCT).
- Le catalogue 2022 sera finalisé pour décembre 2021.
- Diffusion du catalogue vêtements en mars 2022.
- Saisie des commandes en avril 2022.

### **Prochaine réunion CSSCT/RPX:**

Les réunions RPX 2021 se dérouleront le : 1 octobre 2021 - 13 décembre 2021

Les réunions CSSCT 2021 se dérouleront le : 17 septembre 2021 – 3 décembre 2021



### **Vos membres RPX/CSSCT:**

#### **RPX INFRAPOLE LORRAINE**

BERTRAND Pierre 06 16 82 59 98

MANTEY Bertrand 06 09 20 48 35

#### **CSSCT INFRAPOLE LORRAINE**

Sébastien COLLOTTE 06 59 10 95 89

Pierre BERTRAND 06 16 82 59 98





# Bulletin d'adhésion à l'UNSA-Ferroviaire

# 2021

*J'adhère  
en ligne*



Parrainé(e) par (facultatif) : .....

NOM : ..... N° CP : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Qualif/Niveau ...../..... Grade : ..... Contractuel(le)  Collège .....

SA : ..... Direction : .....

Service : .....

Tel Pro : ..... Tel Personnel : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

À défaut de compléter l'intégralité des informations demandées dans le bulletin d'adhésion, nous ne pourrons pas vous faire bénéficier des prestations que nous proposons.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'UNSA-Ferroviaire et sont collectées pour les finalités de gestion des adhérents, pour vous faire bénéficier des offres de nos partenaires, et vous proposer de vous aider lors de problèmes avec vos employeurs.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à [dpo@unsa-ferroviaire.org](mailto:dpo@unsa-ferroviaire.org). Vous pouvez également vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données vous concernant en vous adressant à la même adresse

Email Pro ou Personnel sur lequel vous souhaitez recevoir nos informations syndicales :

.....@.....

Signature À ..... le .....

Je souhaite bénéficier d'un agenda UNSA gratuit

En adhérant à l'UNSA-FERROVIAIRE Lorraine, je donne mon consentement pour que mes données personnelles fassent l'objet des traitements listés ci-dessus. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales.

*Moi je soutiens  
l'Unsa*

UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Place du Général de Gaulle - Gare de Metz - Porte F - ☎ 03 87 62 67 64 ou 772  
992 Villa Saint Jean - 18 Avenue Foch - NANCY ☎ 730 172  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org) [UNSA Ferroviaire Lorraine](#)

